



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

relations avec le Parlement : personnel

Question écrite n° 67543

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur le protocole qui vient d'être adopté sur l'emploi des handicapés dans les administrations de l'Etat. Ainsi, il apparaît que le ministre de la fonction publique, M. Michel Sapin, souhaite faire respecter au plus vite la loi du 10 juillet 1987. En matière d'intégration des personnes handicapées, l'Etat est loin d'être un employeur exemplaire. Si la proportion de personnes handicapées s'élève à 5,4 % des effectifs de la fonction hospitalière et à 4,5 % dans la fonction publique territoriale, il ne dépasse pas 3,06 % (4 % hors éducation nationale) au sein des administrations de l'Etat, alors que la loi de 1987 prévoit un taux de 6 % d'emplois réservés. Le protocole Sapin-Royal prévoit que chaque ministère établisse d'ici au 31 décembre prochain un plan triennal de développement de l'emploi des handicapés. Aussi, il souhaite que lui soit indiqué, direction par direction, le retard par rapport à la loi de 1987, de son ministère et les efforts qu'il entend mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif gouvernemental.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que son ministère n'a pas d'administration propre mais dispose, en tant que de besoin, de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre. En conséquence, il n'est pas directement concerné par la mise en oeuvre de politiques publiques relatives à la gestion administrative.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67543

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5901

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6649